

Service instructeur
Service de l'Environnement
et de l'Agriculture

6^{ème} **Commission - N° CG-2008-5-6-2**

Service consulté

BP 2009 – ENVIRONNEMENT NATUREL

Résumé : Le présent rapport regroupe l'ensemble des interventions de notre collectivité en faveur de la préservation de la biodiversité et de la gestion des milieux naturels ainsi que de l'éducation à l'environnement.

Pour mener à bien les actions qui découlent de ces politiques, il est proposé l'ouverture d'une autorisation de programme de 1.560.000 € et 1.153.000 € en crédits de paiement pour l'investissement et l'inscription de 3.225.000 € en fonctionnement. Le montant des recettes attendues est de 800.000 €.

I – C031 : Education à l'Environnement **(AP : 250.000 € - CP : 200.000 € - F : 940.000 €)**

Le Haut-Rhin compte une douzaine de structures assurant à titre principal des actions d'éducation à l'environnement, dont 4 sont à ce jour labellisées CINE ; Enjeu Nature à HIRTZFELDEN et l'Observatoire de la Nature de COLMAR solliciteront ce label respectivement en 2009 et 2010, ce qui portera le nombre à 6 en 2010. Les actions réalisées sont importantes par leur impact sur les populations notamment scolaires, plus de 70.000 journées-participants étant effectuées par an. Afin de poursuivre une politique volontariste en la matière, l'inscription de 1.140.000 € de crédits serait nécessaire, dont :

- 940.000 € de fonctionnement
- 200.000 € d'investissement

Bilan 2008

- Achèvement de l'aménagement des mares pédagogiques et travaux préparatoires à l'aménagement de la Maison Eclusière de la Petite Camargue Alsacienne.
- Achèvement des travaux de réhabilitation du CINE Atouts Hautes Vosges au ROTHENBACH.

- 1^{er} exercice de fonctionnement en année pleine de l'Observatoire de la Nature de COLMAR (après création de l'association en 2007). Démarrage des travaux d'aménagement de la maison forestière du Neuland.
- Poursuite du programme triennal d'Education à l'Environnement 2007-2009 et début d'une mise à niveau des enveloppes des CINE, dont les plafonds n'avaient pas évolué depuis leur création (76.224 € revalorisés à 78.200 €).
- Le lancement du concours d'architecte pour la réhabilitation de la maison éclusière d'HIRTZFELDEN (dont les crédits sont inscrits par la Direction de l'Architecture).
- L'adoption de la nouvelle convention de partenariat Haut-Rhin/Bas-Rhin en matière de communication et de sensibilisation à l'environnement portant sur la co-réalisation et le co-financement de documents pédagogiques sur les thèmes de la nature (faune, flore, milieux naturels...) et de l'environnement (relations hommes-nature, énergies renouvelables, qualité des ressources...). Publication de nouveaux supports, notamment posters « Cohabitation hommes-animaux ».

Les actions en 2009 porteront essentiellement:

En investissement :

Pour le programme d'investissement 2009, il est proposé d'ouvrir une nouvelle AP de 250.000 € et d'inscrire 200.000 € en crédits de paiement pour le soutien aux divers investissements matériels effectués par les structures d'éducation à l'environnement et particulièrement :

- La poursuite des travaux d'aménagement de la maison éclusière de la Petite Camargue Alsacienne (la participation départementale s'élevant au total à 90.000 € soit 30% du projet).
- L'aide aux déménagements associatifs attendus au courant de l'année : ferme Pédagogique « Via la ferme » de BERNWILLER et ARIENA de SELESTAT.
- Et pour mémoire : la poursuite des travaux de réhabilitation de la maison forestière du NEULAND à COLMAR (l'aide départementale pour ces travaux est prise en compte au titre des crédits DACCAHR à hauteur initiale de 200.000 €).

En fonctionnement :

Pour le fonctionnement 2009, il est proposé l'inscription de 890.000 € (en légère baisse par rapport à 2008), qui incluent notamment :

- L'aide au fonctionnement avec harmonisation des aides aux CINE (maintien au même niveau pour les CINE touchant le plafond de 78.200 € et mise à niveau des CINE sous le plafond, sur la base de l'application des augmentations de la convention collective + échéance des contrats consolidés + évolutions indiciaires), des autres structures d'éducation à l'environnement dont les fermes pédagogiques.
- L'aide au fonctionnement de l'Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace (ARIENA) en tant que tête de réseau mandatée par les collectivités, à même hauteur que l'an passé.

La répartition détaillée de ces crédits sera examinée par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie avant d'être soumise à la Commission Permanente pour décision et attribution.

Pour le programme commun Haut-Rhin/Bas-Rhin de communication pédagogique sur l'environnement (cité plus haut) un crédit global de 50.000 € est à prévoir.

II – C032 : Soutien à la vie associative et aux collectivités **(AP : 160.000 € - CP : 352.000 € - F : 1.970.000 €)**

Diverses collectivités et associations présentent des demandes de subvention relatives à des actions en faveur de la protection de la nature et des paysages. Le monde associatif ainsi que la Brigade Verte et le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) représentent des partenaires privilégiés du Conseil Général pour la mise en œuvre et le suivi d'actions d'intérêt collectif dans le domaine de la protection de la nature.

Comme les années passées, la quasi totalité des aides accordées est cadrée par des conventions annuelles ou pluriannuelles, assorties de contrats d'objectifs spécifiques et de critères d'évaluation des actions engagées.

Il vous est proposé d'inscrire un montant de 2.322.000 € (2.130.700 € en 2008) afin de pouvoir soutenir les actions présentées par les associations et les collectivités. Ce montant est réparti comme suit :

- 1.970.000 € en fonctionnement
- 352.000 € en investissement

L'enveloppe de fonctionnement qui vous est proposée est en légère augmentation par rapport à 2008 (+ 1,45%) du fait notamment des progressions conventionnelles de la Brigade Verte et du PNRBV.

L'enveloppe consacrée à l'investissement est en forte hausse (+ 152.000 €) liée aux travaux de la SPA de COLMAR.

Bilan 2008

- Poursuite de la réfection des locaux de la SPA de MULHOUSE.
- Poursuite de la restauration des anciens milieux rhénans de la Petite Camargue Alsacienne.
- Achèvement des négociations relatives au projet de reconstruction du refuge SPA de COLMAR et de la fourrière intercommunale de la CAC.
- Formalisation des propositions du Conseil Général suite à l'audit fonctionnel, financier et statutaire de la Brigade Verte.

II.1. Les associations et communes/EPCI (CP 342.000 € - F 382.300 €)

L'enveloppe de fonctionnement s'élève à 379.300 € pour les associations et 3.000 € pour les cotisations à verser à diverses associations dont nous sommes membres, dont notamment l'Association Nationale des Commissions Locales d'Information (ANCLI), PEFC, APRECIAL. Cette enveloppe de fonctionnement est stable par rapport à 2008.

L'enveloppe proposée pour l'investissement est de 342.000 €, en forte augmentation du fait du démarrage du projet « nouvelle SPA de Colmar et environs » pour 261.900 € (tranche 1). La répartition de ces crédits sera examinée par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie avant d'être soumise à la Commission Permanente pour décision et attribution. A titre indicatif 17 associations ont

été aidées en 2008, l'association ayant obtenu le plus fort soutien étant l'APRECIAL (94.970 €).

II.2. Les syndicats mixtes (CP 10.000 € - F 1.580.000 €)

L'enveloppe relative à d'éventuels investissements s'élève à 10.000 € et celle de fonctionnement à 1.580.000 €.

La Brigade Verte

La subvention accordée au syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux sera au maximum de 1.424.094 € (contre 1.378.600 € en 2008). Cette augmentation est calculée sur une évolution maximale de 3,3 % de l'indice INSEE du coût de la vie, conformément à nos accords avec cette structure. Ce chiffre sera confirmé ou adapté au taux INSEE 2008 lorsque celui-ci sera fixé.

L'audit organisationnel et financier de la Brigade Verte a été finalisé en 2007 les propositions opérationnelles ont été formalisées en 2008 sous la présidence de M. Michel HABIG. Elles ont été présentées au nouveau Président de la Brigade Verte, M. MASSON, lequel constitue actuellement un groupe de travail ouvert pour la mise en œuvre effective des mutations statutaires et fonctionnelles.

Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV)

Le syndicat mixte du PNRBV, dont notre collectivité est membre, achève actuellement la révision de sa charte. Il intervient dans l'aménagement de l'espace, la gestion des paysages, la préservation et la sensibilisation aux patrimoines naturel et culturel, le développement local et touristique, ainsi que la promotion des activités se déroulant sur son territoire.

La contribution du Conseil Général, cadrée par les statuts du Parc, est liée à l'évolution du coût de la vie et à la revalorisation de la contribution des communes.

Pour notre collectivité, l'enveloppe ainsi définie représente une contribution maximale de 155.906 € (150.554 € en 2007). Cette augmentation est calculée sur une évolution maximale de 3,3 % de l'indice INSEE du coût de la vie. Ce chiffre sera confirmé ou adapté au taux INSEE 2008 lorsque celui-ci sera fixé.

II.3. Le Conservatoire Botanique Régional (CBR) (F 7.700 €)

La création du CBR a été actée au BP 2006, en même temps que les principes de la contribution du Département à cet organisme.

- Pour mémoire :
 - en investissement, attribution d'un montant équivalent à l'aide du Conseil Général du Bas-Rhin, soit au maximum 55.000 €,
 - en fonctionnement, limitation dans un premier temps de la participation du Conseil Général du Haut-Rhin au financement d'actions spécifiques, sur une base de 8.000 €/an dès lors que le CBR aura été mis en fonctionnement.

Ce conservatoire n'a pas encore été créé, faute de signature des statuts du Groupement d'Intérêt Public (GIP) au niveau ministériel. Dans l'attente de sa création, 7.700 € seront à nouveau inscrits en faveur de la Communauté d'Agglomération de Mulhouse Sud Alsace (CAMSA) pour la poursuite du soutien au fonctionnement du conservatoire botanique de MULHOUSE, préfiguration du CBR.

III – C033 : La préservation du patrimoine naturel

(AP : 1.150.000 € - CP : 601.000 € - F : 315.000 € - R : 800.000 €)

Cette rubrique regroupe l'ensemble des actions menées et/ou soutenues par le Département en faveur de la gestion et de la préservation des milieux naturels remarquables mais également dits ordinaires ; il s'agit notamment de la politique des espaces naturels sensibles (ENS), des acquisitions de sites naturels et des travaux d'entretien ou de renaturation, du partenariat avec le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA), ainsi que des opérations menées en faveur du patrimoine arboré : plantations de haies, de vergers, opération « des arbres pour la Sainte Catherine ».

Il vous est proposé de répartir les crédits départementaux consacrés à la politique de préservation du patrimoine naturel haut-rhinois de la manière suivante en 2009 :

- 1.150.000 € en AP
- 601.000 € en CP pour l'investissement
- 315.000 € en fonctionnement
- 800.000 € en recettes

Bilan 2008

- Dans le cadre de la politique de préservation des espaces naturels sensibles (ENS), le Département a poursuivi les opérations foncières notamment sur les sites des collines sous vosgiennes (WESTHALTEN) et de la Petite Camargue Alsacienne (ROSENAU).
- La recette relative à la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS) instaurée au début de l'année 2007 s'élève pour les 8 premiers mois de l'année 2008 à environ 226.000 €.
- La gestion courante et le suivi des espaces naturels, propriétés du Département, ont été assurés par les agents départementaux, le CSA et les équipes de l'Association Départementale d'Entraide et d'Insertion Sociale (ADEIS). Des inventaires complémentaires de la faune et de la flore ont été réalisés sur les sites départementaux. Une clôture a été installée le long d'une propriété du Département à WILDENSTEIN.
- 4.500 arbres fruitiers hautes tiges ont été distribués aux particuliers, aux écoles et aux communes engagées dans l'opération « Vivent les vergers » en lien avec les GERPLAN.

III.1. Le Conservatoire des Sites Alsaciens

(CP : 25.000 € - F : 275.000 €)

Le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA), partenaire du Conseil Général et dont notre collectivité est membre statutaire, assure un rôle de gestion patrimoniale des milieux naturels. La subvention départementale contribue aux actions suivantes :

- Gestion d'un réseau d'espaces naturels remarquables (entretien des sites, suivi scientifique, plans de gestion), location de terrains, fonctionnement, postes de techniciens et de secrétariat, poste FONJEP (Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire), l'évolution régulière des montants (qui seront à déterminer lors de l'examen de la convention annuelle 2009 de partenariat en Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie) est liée au financement des postes mais aussi à l'accroissement des surfaces gérées par l'association (621,8 ha à ce jour dans le Haut-Rhin).

- Travaux spécifiques : renaturation de milieux, aménagements pour l'accueil du public... Ces actions nécessiteront l'inscription de crédits de paiement constants par rapport à 2008 et estimés à 25.000 €.

Les relations de partenariat entre le Département et le CSA sont régies par une convention pluriannuelle en vigueur pour la période 2007-2009.

III.2. Les espaces naturels remarquables (CP : 391.000 €)

Les actions relatives aux espaces naturels remarquables correspondent à :

- **la création des zones de préemption et l'acquisitions de terrains** ; les crédits de paiement prévus pour ces actions sont de 235.000 € pour 2009, dont 5.000 € pour les frais d'insertion dans la presse et 30.000 € au titre des subventions en faveur des communes qui acquièrent des terrains au sein de périmètre Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans le cadre d'un GERPLAN.
- **aux travaux de restauration écologique, à la gestion courante, à la délimitation des terrains, à la mise en place d'infrastructures pour l'accueil du public et à la collecte de données complémentaires sur les espaces naturels propriétés du Département** pour un montant de 156.000 € en CP. Les crédits inscrits seront notamment consacrés à la poursuite des opérations de réhabilitation écologique du site des étangs d'ALTENACH et de SAINT-ULRICH, du réaménagement du sentier de découverte du See d'URBES, de canalisation de la fréquentation sur les sites de SCHWEIGHOUSE, BURNHAUPT-LE-HAUT et d'AMMERSCHWIHR, ainsi que de renaturation sur les sites de CERNAY, TAGOLSHEIM, ROUFFACH, WESTHALTEN, ORSCHWIHR et WILDENSTEIN. Des travaux seront également programmés dans les forêts départementales (Schrankenfels, Hohlandsbourg, haute vallée de la Doller) afin de sécuriser les voies fréquentées par le public, assurer la lutte contre les scolytes et diversifier les milieux forestiers.
- La démolition, le tri et l'évacuation des déchets relatifs aux bâtiments délabrés (ancien centre de vacances La Vogesia) situés dans l'espace naturel sensible de METZERAL seront mis en œuvre en 2009.

III.3. Valorisation du patrimoine arboré hors milieux forestiers (CP : 185.000 € - F 10.000 €)

Depuis 1986, le Conseil Général mène des actions concrètes pour la valorisation du patrimoine arboré et du paysage rural, dans le souci de préserver l'environnement et les paysages caractéristiques du Haut-Rhin.

L'opération "des arbres pour la Sainte Catherine", à destination du grand public, initiée en 2001 et reconduite chaque année depuis lors compte tenu du vif succès rencontré, est venue conforter cette politique.

Pour 2008 et 2009, un marché d'appel d'offre a été réalisé avec la commande de poiriers, cerisiers et amandiers pour l'année en cours et de pommiers de variétés locales et anciennes pour 2009. Le coût annuel est estimé à environ 100.000 € TTC dont 5.000 € pour la fourniture d'arbres fruitiers dans le cadre des opérations « Vivent les vergers » en lien avec les GERPLAN.

Depuis 2008, le Département participe également à l'entretien des plantations, arborées et arbustives, qu'il a subventionné après remboursement.

L'inscription de 70.000 € (dont 37.000 € pour solder des opérations des années antérieures) en investissement et de 10.000 € en fonctionnement serait nécessaire pour les actions décrites ci-dessus.

Enfin, 15.000 € seront à réserver en faveur des personnes de droit privé, notamment dans le cadre de la politique départementale en faveur des arbres remarquables.

Le guide des arbres remarquables paru en 2006 a rencontré un vif succès et est à ce jour en rupture de stock. Il est également disponible sur le site Internet SIG (Infogeo 68). La prochaine version enrichie paraîtra en 2009 (préparation, mise en page et impression en interne).

Au total, les besoins de crédits s'élèveraient à 185.000 € de CP pour l'investissement et à 10.000 € pour le fonctionnement.

III.4. La réalisation d'études d'aide à la décision (F 30.000 €)

Il conviendrait d'inscrire pour 2009 un crédit de 30.000 € destiné à la réalisation d'études qui contribuent au calage et à l'amélioration des actions menées et/ou soutenues par le Département.

En conclusion, je vous propose :

- D'ouvrir une nouvelle autorisation de programme de 250.000 € pour le programme d'éducation à l'environnement et d'inscrire un crédit de 200.000 € au titre des investissements et de 940.000 € au titre du fonctionnement et dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1.
- D'ouvrir une nouvelle autorisation de programme de 160.000 € pour le soutien à la vie associative et aux collectivités et d'inscrire un crédit de 352.000 € au titre des investissements et de 1.970.000 € au titre du fonctionnement, dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1.
- De donner délégation à la Commission Permanente pour l'attribution aux différents bénéficiaires des crédits en faveur de l'éducation à l'environnement et du soutien à la vie associative et aux collectivités sur avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie.
- De donner délégation à la Commission Permanente pour valider les diverses conventions de partenariat et de m'autoriser à les signer.
- D'ouvrir, pour la préservation du patrimoine naturel, une autorisation de programme globale de 1.150.000 € et d'inscrire un crédit de 601.000 € au titre des investissements, de 315.000 € au titre du fonctionnement et 800.000 € en recettes, dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER